

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),, déclare sur l'honneur :

- que les renseignements fournis sont exacts et complets ;
- que je ne fais pas l'objet d'une mesure d'exclusion universitaire et demande mon admission à l'Université Paris Nanterre pour l'année 2024-2025 ;
- que j'ai téléchargé et pris connaissance du livret d'information de l'élève de l'ESILV en vue de l'établissement de mon dossier ;
- que je remplis les conditions indiquées dans ce dossier pour m'inscrire en Licence Sciences pour l'Ingénieur ;
- que j'activerai mon adresse électronique de l'Université Paris Nanterre (numéroétudiant@parisnanterre.fr), dès réception de ma carte d'étudiant ou de mon document de scolarité.



TOUTE FAUSSE DÉCLARATION ENTRAÎNERAIT L'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Date : / / 2024

Signature de l'élève :

Les réponses à l'ensemble des questions du formulaire sont obligatoires dès lors que votre situation correspond aux renseignements demandés. En l'absence de renseignement de votre part, l'Université ne pourra pas prendre en charge votre demande d'inscription.

Les informations recueillies par l'Université font l'objet de traitements informatiques destinés à assurer la gestion et le pilotage administratif et pédagogique des étudiants, à effectuer des statistiques et des mesures sur la répartition des personnes inscrites dont le résultat est rendu public, notamment en vue d'une réutilisation dans le cadre de l'ouverture des données publiques (ou « Open Data »), à mener des enquêtes notamment sur l'insertion et les conditions de vie des inscrits, à mettre à la disposition de la communauté universitaire des espaces numériques de travail (ENT) permettant d'accéder à divers services numériques dédiés notamment à la vie étudiante et à l'insertion professionnelle, à constituer des annuaires d'étudiants et de diplômés, à permettre la remontée d'informations vers l'administration centrale du ministère chargé de l'enseignement supérieur à des fins de statistiques et de répartition des moyens, et à organiser les élections statutaires au sein de l'Université.

L'Université peut également vous contacter par tout moyen pour diffuser des informations concernant des mesures exceptionnelles (notamment fermeture exceptionnelle du campus) ou pour diffuser des informations pouvant porter sur l'existence d'événements ou d'enquêtes organisés par l'Université ou par des tiers et dont la participation des étudiants est libre.

Sont destinataires des données les agents habilités de l'Université et de l'administration centrale, les agents habilités des organismes de sécurité sociale et des mutuelles étudiantes. Sont également destinataires des données les candidats aux élections universitaires communiquant leur programme pendant la durée des campagnes électorales, les partenaires publics - tel que le CROUS - ainsi que les partenaires privés dans le cadre des finalités définies ci-avant.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Vous bénéficiez également d'un droit d'opposition à certains traitements de données énumérés ci-avant. Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser un courrier postal au Correspondant Informatique et Libertés (CIL) de l'Université en précisant vos coordonnées de contact : Université Paris Nanterre, Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI), 200 avenue de la République, 92001 Nanterre.

PAGES 3 À 6 DU DOSSIER À CONSERVER PAR L'ÉLÈVE

Pour valider votre inscription en Licence 2 SPI dans notre établissement, **vous devez fournir le dossier d'inscription intégralement complété et OBLIGATOIREMENT accompagné de toutes les pièces demandées, sous pochette plastique souple et sans trombones ni agrafes.**

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- La photocopie recto verso de votre carte étudiant fournie par l'Université Paris Nanterre en 2023-2024.
- L'attestation de réussite à la première année de l'ESILV signée du Directeur des études.
- La décision de transfert de crédits fournie par l'Université Paris Nanterre en fin d'année 2023-2024.
- L'attestation d'acquiescement ou d'exonération de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) d'un montant de 103 €, à obtenir sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Aucune inscription ne pourra se faire sans ce code.

- **Etudiants boursiers :**
Dans le cas de double cursus, la bourse du CROUS ne peut être prise en compte que par **un seul établissement** par an. Si vous n'avez pas déjà bénéficié de l'exonération lors de votre inscription à l'ESILV vous devrez nous fournir un justificatif de l'ESILV ainsi que votre notification de bourse 2024-2025. Vous n'aurez alors pas de droits universitaires à payer.
- Un chèque **non agrafé ni scotché** signé **d'un montant de 175€** (sauf boursiers, voir ci-dessus) correspondant aux droits universitaires 2024-2025 mentionnés en fiche comptable en page 1 du présent dossier, libellé à l'ordre de « **L'agent Comptable de l'Université Paris Nanterre** ».
- Une enveloppe en format A5 timbrée à 20g, libellée à vos nom et adresse pour l'année 2024-2025. Cette enveloppe servira à vous envoyer votre décision de transfert de crédits en juillet 2024.

Votre dossier d'inscription cumulative est à remettre **complété, signé et accompagné des pièces justificatives demandées à votre gestionnaire à l'ESILV**

au plus tard le vendredi 18 octobre 2024.

Votre gestionnaire devra ensuite transmettre le dossier à l'UFR SITEC pour le **vendredi 25 octobre 2024.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

ACTIVATION DE VOTRE ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL

Muni(e) de votre carte étudiant(e), connectez-vous sur le lien suivant : <https://identite.parisnanterre.fr>

Choisissez « activer mon compte étudiant ». Renseignez l'identifiant demandé qui correspond à votre numéro étudiant (8 caractères numériques) figurant sur votre carte, puis laissez-vous guider. Par la suite en vous connectant à <http://portail.parisnanterre.fr> avec les identifiants ainsi obtenus vous pourrez :

- Télécharger votre certificat de scolarité,
- recevoir tout message utile vous concernant de la part de l'Université,
- accéder à tous les services proposés à nos étudiants, en particulier aux ressources documentaires offertes en accès distant (bases de données, ouvrages et articles numérisés, etc.), qui peuvent vous être utiles dans la préparation des concours ;

Si vous rencontrez des difficultés dans cette démarche d'activation, vous pouvez contacter la Scolarité Générale du Pôle Scientifique et Technologique de Ville-d'Avray par mail à l'adresse scolarite-pst@liste.parisnanterre.fr

MENTIONS LÉGALES RELATIVES AU TRAITEMENT ET À LA PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

L'inscription à l'Université Paris Nanterre et la gestion du dossier étudiant constituent un traitement de données à caractère personnel géré par l'Établissement. Les réponses à l'ensemble des questions du formulaire sont obligatoires dès lors que votre situation correspond aux renseignements demandés. En l'absence de renseignement de votre part, l'Université Paris Nanterre ne pourra pas prendre en charge votre demande d'inscription.

1. Objet du traitement de données

a) Finalité :

Ce traitement a pour objet de :

- permettre la gestion administrative de la scolarité des étudiants
- gérer le transfert (départ) du dossier étudiant entre établissements d'enseignement supérieur,
- mettre en œuvre des enquêtes nationales notamment sur les conditions de vie des étudiants, et des mesures sur la répartition des personnes inscrites dont le résultat est rendu public, notamment en vue d'une réutilisation dans le cadre de l'ouverture des données publiques ou « Open Data »,
- mener des enquêtes statistiques notamment sur l'insertion et les conditions de vie des inscrits,
- mettre à la disposition de la communauté universitaire des espaces numériques de travail (ENT) permettant d'accéder à divers services numériques dédiés notamment à la vie étudiante et à l'insertion professionnelle,
- constituer des annuaires d'étudiants et de diplômés,
- permettre la remontée d'informations vers l'administration centrale du ministère chargé de l'enseignement supérieur à des fins de statistiques et de répartition des moyens,
- organiser les élections statutaires au sein de l'Université Paris Nanterre.

b) Base légale :

- ce traitement relève de l'article 6.1 alinéa C et E du Règlement général européen à la protection des données (RGPD).

2. Durée de conservation des données

- conformément à la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, l'Université Paris Nanterre pourra archiver vos données pédagogiques pour une durée légale de 50 ans ;
- les données relatives à la traçabilité des accès sont conservées pendant la durée légale d'un an.

3. Vos droits sur les données vous concernant

Vous pouvez à tout moment accéder et obtenir copie des données vous concernant, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que du droit à la portabilité. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas.

a) Exercice de vos droits

Le délégué à la protection des données (DPO) de l'Université Paris Nanterre est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

- Par voie électronique à dpo@liste.parisnanterre.fr
- Par courrier postal : Université Paris Nanterre - Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI) - Délégué à la protection des données - 200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex

b) Réclamation auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL.

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2024-2025

1	Prendre connaissance de l'offre de formation, de l'organisation de la Licence Sciences pour l'Ingénieur (SPI) de l'UFR SITEC et des procédures de l'Université Paris Nanterre sur le site : https://ufr-sitec.parisnanterre.fr/licence-sciences-pour-ingenieur	Dès maintenant
2	Retirez le livret de l'élève et le dossier d'inscription administrative correspondant à votre niveau auprès de votre secrétariat pédagogique à l'ESILV.	A la rentrée de septembre
3	S'acquitter en ligne de la "Contribution Vie Etudiante et de Campus" de 103 euros . Vous devez vous connecter sur la page http://cvec.etudiant.gouv.fr pour obtenir votre code CVEC. Celui-ci sera délivré sur l'attestation d'acquiescement pour les étudiants OU sur l'attestation d'acquiescement par exonération pour les étudiants exonérés. L'attestation sera indispensable le jour de votre inscription. Plateforme CVEC : 01 40 51 62 00	Dès maintenant
4	Centralisation des dossiers d'inscription administrative (avec paiement et pièces justificatives) par votre gestionnaire à l'ESILV, pour transmission à l'UFR SITEC à Ville-d'Avray le 25 octobre 2024 au plus tard .	Au plus tard le 18 octobre 2024
5	Enregistrement des inscriptions et des paiements par la Scolarité Générale du site de Ville-d'Avray, après avis pédagogique le cas échéant.	Du 4 novembre au 20 décembre 2024
6	Envoi à l'ESILV des cartes d'étudiant, certificats de scolarité et autres documents utiles : information sur la carte d'étudiant pluriannuelle, etc.	
7	Attention : l'élève de l'ESILV doit OBLIGATOIREMENT activer son adresse électronique de l'Université Paris Nanterre pour : . avoir accès aux ressources documentaires de l'université, . recevoir tout message utile le concernant de la part de l'université.	Dès réception de la carte d'étudiant ou du document de scolarité

DEMANDE DE BASCULEMENT DU RÉGIME CUMULATIF AU RÉGIME NORMAL

Conformément à la convention signée entre l'Université Paris Nanterre et l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci (ESILV), **vous pouvez demander à basculer du régime cumulatif au régime normal, au cours du 1er semestre 2024-2025, si vous avez demandé une inscription cumulative ESILV à Paris Nanterre** et si vous remplissez les deux conditions suivantes :

- Vous êtes **élève de 2^{ème} année à l'ESILV** et vous souhaitez quitter votre établissement pour intégrer l'université dans le courant du 1er semestre 2024-2025.
- **ET vous êtes inscrit(e) cumulativement en 2024-2025** à l'université Paris Nanterre dans la mention de Licence Sciences pour l'Ingénieur (SPI).
Ce basculement est autorisé, **après votre inscription cumulative**, sans devoir relever d'un avis pédagogique pour la Licence Sciences pour l'Ingénieur et selon les procédures et calendriers en vigueur à l'UPN pour les autres disciplines.

1/ Veuillez remplir le formulaire ci-après et le faire compléter par l'ESILV.

2/ Présentez-vous ensuite, **courant novembre 2024** (dates à déterminer), muni(e) de :

- votre carte d'étudiant (avec sticker apposé) 2024-2025 de Paris Nanterre,
 - le formulaire dûment rempli et tamponné par l'ESILV,
 - l'attestation d'acquiescement à la "Cotisation Vie Etudiante et de Campus" (CVEC) OU l'attestation d'acquiescement par exonération pour les étudiants exonérés. Plus d'informations sur la page <http://cvec.etudiant.gouv.fr> ou au 01 40 51 62 00 pour obtenir votre code CVEC.
- Pour toutes les disciplines, à l'exception de la Licence Sciences pour l'Ingénieur :

**Université Paris Nanterre - Service des Inscriptions
Bâtiment A - Rez-de-chaussée - Salle A02 ou A09 – 200, avenue de la République – 92001 NANTERRE Cedex**

- Pour la Licence Sciences pour l'Ingénieur :

**Pôle Scientifique et Technologique de Ville-d'Avray
Service de Scolarité Générale
Bâtiment C. Dufour – Bureau 220
50, rue de Sèvres 92410 Ville-d'Avray**

3/ A près la modification de votre inscription administrative, vous devrez vous rendre au Secrétariat de la licence concernée pour effectuer votre **inscription pédagogique** (inscription aux cours), sauf pour la Licence Sciences pour l'Ingénieur où les inscriptions pédagogiques sont automatiquement réalisées par le secrétariat.

4/ Vous devrez alors valider l'intégralité du premier semestre.

Demande de basculement du régime cumulatif ESILV au régime normal dans la formation universitaire d'inscription au cours du 1^{er} semestre de la licence 2^{ème} année



À NE REMPLIR QUE SI VOUS SOUHAITEZ QUITTER DÉFINITIVEMENT L'ESILV POUR INTÉGRER PLEINEMENT LA LICENCE SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Nom de naissance : Nom d'usage : Prénom : Prénom 2 : Tél. : Adresse postale : Adresse mail : Votre numéro étudiant(e) de L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	
Situation relative à votre inscription cumulative ESILV à L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE : Vous pouvez demander un basculement en régime normal : - en Licence dans la discipline d'inscription (Sciences pour l'Ingénieur) au cours du 1 ^{er} semestre, sans devoir relever d'un avis pédagogique. - Dans une autre formation de Nanterre avec une réorientation préparée en fin de 1 ^{er} semestre pour basculer au 2 nd semestre : dossier à retirer courant novembre 2024 auprès du secrétariat de la discipline visée. - Plus d'informations, procédures et calendriers en vigueur à l'Université Paris Nanterre sur la page https://suio.parisnanterre.fr/navigation/le-suio/ - Dans une autre filière au sein de l'université en 2025-2026 : candidatures sur le site www.parcoursup.fr (dates d'ouverture de la plateforme communiquées ultérieurement). - Dans une autre université en 2025-2026 : procédures et dates variables selon les établissements (cf. sites internet).	
Date : / / 2024 Signature de l'élève de l'ESILV : 	Date : / / 2024 Signature et cachet du représentant de l'ESILV :